SM le Roi, Amine al Mouminine, préside une nouvelle causerie religieuse animée par le Pr. Mohamed Ould Ambala

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 18-08-2010 01:29:22

SM le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, que Dieu L'assiste, accompagné de SAR le Prince Moulay Rachid et de SA le Prince Moulay Ismail a présidé, lundi au palais royal à Rabat, une nouvelle causerie religieuse du mois sacré de Ramadan.

Cette causerie a été animée par le Pr. Mohamed Ould Ambala, Alem de Mauritanie et conseiller principal à la présidence mauritanienne sur le thème: "L'Ijtihad au regard de l'intérêt général de l'Etat et de la société", partant du verset coranique: "Nulle bête marchant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en communauté. Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre. Puis, c'est vers leur Seigneur qu'ils seront ramenés".

Le conférencier a souligné que le verset objet de cette causerie démontre que le livre saint a embrassé l'ensemble des questions et préoccupations qui se rapportent à la chose religieuse en ce qu'il établit les règles et les principes devant guider la communauté des croyants et traité de divers domaines en rapport avec l'agencement parfait de la vie ici-bas.

C'est pourquoi la Charia a ouvert la voie devant l'Ijtihad pour mieux expliciter le message coranique et clarifier les questions qui peuvent surgir au gré de l'évolution de la communauté, a-t-il précisé.

Le conférencier, qui a défini l'ijtihad comme étant l'effort dans la mise à contribution de toutes les capacités mentales et cognitives pour une meilleure compréhension du message coranique en vue d'en tirer les règles de conduite et régler les situations contextuelles, a précisé que cette mission incombe aux oulémas qui sont bien au fait des questions doctrinales et qui jouissent des qualités intellectuelles requises pour appréhender les textes canoniques, conformément au verset coranique de la Sourate Annahl : "Demandez donc aux gens du rappel si vous ne savez pas".

Dans cette optique, a-t-il expliqué, la religion islamique édicte des règles et des normes à respecter pour quiconque est investit de la mission de l'Ijtihad, ce qui ne signifie en rien que la porte de l'ijtihad est fermée aux autres membres de la communauté, pourvu qu'ils respectent les règles en la matière.

Le Pr. Ould Ambala a, par la suite, abordé la question de l'Ijtihad en rapport avec l'intérêt général, soulignant que l'un des paramètres fondamentaux de l'Ijtihad consiste à veiller, dans l'effort de jurisprudence, à l'intérêt général de la communauté, citant a ce propos toutes les compilations qui ont été produites par les éminents oulémas aux différentes époques de l'islam et qui ont tenu compte des intérêts suprêmes de chaque collectivité, selon les contingences qui lui sont propres.

Il s'est référé à cet égard à plusieurs exemples illustrant le recours des premiers califes à l'ijtihal, en l'absence de textes coraniques ou de tradition du Prophète explicites, pour édicter des règles participant de l'organisation de la communauté et de l'édification de l'Etat islamique.

Ainsi en a été des modalités de dévolution du Califat à la mort du Prophète, a dit le conférencier, relevant que chacun des quatre premiers califes orthodoxes a fait acte d'ijtihad dans ce domaine selon l'exigence de préserver l'intérêt général de la oumma.

Il a également mentionné tout le travail méritoire accompli par le Calife Omar Ibn Al Khattab qui a introduit de nouvelles normes à la gestion de l'Etat, et instauré divers démembrements et services qui n'existaient pas auparavant, au niveau de l'armée, de l'administration et de la prise en charge du domaine social.

Le conférencier a enfin appelé à ce que les Oulémas puissent être associés aux efforts d'élaboration des lois en ce sens qu'ils sont bien au fait des subtilités du corpus juridique religieux pour un meilleur accommodement avec les affaires de la vie quotidienne.

Il a également souligné que SM le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, est fidèle à ligne de conduite, expliquant que le Souverain associe les oulémas du Royaume à la gestion religieuse et à la promulgation des lois.

Au terme de cette causerie, SM le Roi a été salué par Mohamed Ould Ambala, alem de Mauritanie et conseiller principal à la présidence mauritanienne, Anouar Kbibech, président du Rassemblement des Musulmans de France (de la communauté marocaine résidant en France), Mohamed Al-Mamoun Fadel Mbaki, prédicateur et maître de la Tarika Mouridia (Sénégal), Ahmed Ayyan Tiam, président de la Commission nationale pour la concertation sur l'observation du croissant lunaire (Sénégal).

Le Souverain a été également salué par Haj Edkabola Fisso, secrétaire général adjoint de l'Union islamique (Bénin), Mohamed Joumâa Othmane, responsable du département de la Daâwa et de la culture relevant du Comité des Musulmans d'Afrique (Bénin), Abdellatif Oubada, alem d'Algérie, Ihssane Mustapha, président du Centre Rassael Annour (Turquie), Mohamed Ahmad Chafaï, président de l'association nigérienne de la Fraternité islamique, premier vice- président du Conseil islamique (Niger).

SM le Roi a été salué aussi par Abdellah Ben Idriss Aboubakr Miga, doyen de la faculté de la Charia (université islamique de Say au Niger), Ahmed Maabad Abdelkarim, professeur au département Al-Hadith à la faculté des Fondements de la religion et de la Daâwa (Egypte), Jamal Abou Al-Honoud, récitateur palestinien, et Ahmed Idriss Al-Boujoufi, membre de l'Union des imams (de la communauté marocaine résidant aux Pays-Bas).

Par la suite, le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq, a présenté à SM le Roi, Amir Al Mouminine, un enregistrement du "Moushaf Mohammadi" récité, selon la méthode Warch, par Abdelkébir El-Hadidi, Noureddine El Azouzi et Mohamed Erraoui. Cet enregistrement est réalisé sur cassettes ainsi que sur disques laser-audio et MP3.
MAP